



Pantin, le 12/05/2020

Chers amis sportifs,

La Ligue Ile de France FSGT a pour objectif de favoriser l'accès au plus grand nombre de franciliens, de tous âges et de toutes conditions, à une pratique régulière des activités physiques et sportives. Par le biais d'une conception associative de la pratique du sport, elle vise l'intégration de tous les publics : des tous petits aux seniors, tout en apportant une attention particulière aux « publics en difficulté » comme les personnes en situation de handicap ou toutes les personnes exclues de la vie associative traditionnelle.

Afin de tendre vers ces objectifs, la Ligue Ile de France FSGT a fait le choix de venir en aide aux clubs œuvrant en ce sens au niveau local, au plus près de la population. Dans le cadre de sa convention avec la Région Ile de France, la Ligue dispose d'une enveloppe budgétaire qui lui permet de soutenir les clubs FSGT franciliens dans leurs achats de matériel pédagogique. Cette aide porte sur les volets suivants :

- Le soutien aux clubs mettant en place une pratique partagée entre valides et personnes en situation de handicap.
- Le soutien à la pratique des publics éloignés des activités sportives.
- Le soutien aux clubs ayant une activité en direction de l'enfance ou de la petite enfance.
- Le soutien aux clubs œuvrant dans le cadre du sport santé.
- Le soutien aux clubs œuvrant dans les quartiers prioritaires ou dans les zones de revitalisation rurale.

Vous trouverez ci-joint un dossier de demande de matériel à nous renvoyer impérativement avant le 15/06/2020 par Mail (lif@fsgt.org) accompagné du devis établi par le fournisseur.

La Ligue IDF FSGT se chargera d'obtenir la validation de votre dossier par votre comité d'affiliation.

Afin de fluidifier le traitement des dossiers d'aide émanant des clubs, la direction de la Ligue Ile de France a décidé de modifier le processus comme suit :

- Les clubs effectuent leur demande à laquelle doit être joint un devis correspondant au matériel souhaité.
- La direction de la Ligue étudie les dossiers et attribue les montants en fonction des critères retenus.
- Les clubs achètent le matériel et établissent **une facture à l'attention de la Ligue pour le montant de l'aide avec la mention « dans le cadre du soutien en achat de matériel pédagogique de la ligue IDF FSGT »**, à laquelle doit être joint une copie de la facture du fournisseur.
- La Ligue règle le montant de l'aide directement au club.

Les critères principaux que nous avons retenus sont les suivants :

- Privilégier les 1ères demandes
- Soutien maximal fixé à 1/3 de la demande
- Cohérence du projet du club avec les objectifs de la FSGT
- Favoriser les implications dans les compétitions et animations FSGT

Salutations sportives

La Direction de la Ligue